

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU GARD

DE LA COMMUNE DE SAINT-LEXANDRE

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation :

Le 11/09/2026

Séance du JEUDI 17 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le jeudi dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Benjamin ROCA, Maire,

Étaient présents : M. Michel VENDITTI, Mme Elodie LE CAER, M. Maxime BEUGNON, Mme Chantal SABATIER Adjointes,

M. BELIN Janick, Mme BORNET Yolande, Mme DALENC Marie-Pierre, M. DU SOUCH Benoit, Mme FEDORAS CONSTANT Raphaëlle, Mme HERGOTT Catherine, Mme HERNANDEZ Aurélie, M. MARION Jean-Pierre, M. MASSOT Didier, Mme BENMASSAOUOUD Souad, Conseillers,

Absent avec Procuration : Néant

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Chantal SABATIER a été désignée comme secrétaire de séance.

6- DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A UNE ASSOCIATION POUR L'EXERCICE 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L2121-29, L2311-7,

-La loi 2000-31 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec des administrations et notamment ses articles 9-1 et suivants,

-La loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

RAPPORTEUR : Aurélie HERNANDEZ

Comme indiqué lors des précédentes réunions avec les associations, les critères d'attribution des subventions aux associations ont été retenus dans un but d'impliquer un peu plus les associations dans la vie du village.

M. le Maire propose à l'assemblée d'accorder pour l'année 2026 la subvention à association ci-après.

Vote de subvention pour l'année 2026, article 65748 du budget M 57,

ASSOCIATIONS	
ABA - Amicale Bouliste Alexandrine	400 €
MONTANT TOTAL	400 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, des membres présents et/ou représentés d'attribuer à l'association la subvention ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

LE MAIRE,

Benjamin ROCA.

